Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-89VENTEPAPEF-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 02/06/2026
Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 9 JUIN 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 38** **Votants** : **39** Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael, BERTHELOT Morgan, BIZETTE Fabrice / **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : CHICOINE Daniel / **MEDREAC** : GAUTIER Magali, PIEDERRIERE Olivier / **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, GENET Béatrice, RENVAZE Pascal, DAVID Lilian, ROUYER Gael / **MUEL** : CHENAIS Patrick, MORICE Anne-Marie / **QUEDILLAC** : MÉAL Lydie, CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel remplacé par THOMAS Séverine / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : 03	**Excusés :** BOUILLET Isabelle, LE PAPE Marie-Hélène **Absents :** LEMAIRE Vanessa
Pouvoirs : 01	BOUILLET Isabelle à HERVIOU Patrick

Délibération n° : 2026-089-JeM
Thème : ECONOMIE
Titre : PA HAUTE BRETAGNE : ACQUISITION FONCIER SCI KERERVEN (Groupe Berto)
Rapporteur : Jenny QUINTIN

EXPOSE
Madame la vice-présidente, déléguée au développement économique et touristique, et à l'emploi expose :

Au titre de sa compétence en matière de développement économique, la communauté de communes a aménagé en 2019 l'extension nord voie ferrée du parc d'activités de Haute Bretagne.

Dans le cadre de la commercialisation de cette zone d'activités économiques, la Communauté de communes a procédé en juin 2024 à la vente d'un terrain de 17 414 m^2 sur ce Parc d'activités au profit de la SCI Kererven (société Locarmor). Cette société a bénéficié d'une autorisation de travaux pour implanter une agence de location-vente de matériels BTP–Industrie ainsi qu'une activité de stockage et maintenance de modulaires avec la construction de deux bâtiments.

Il s'avère que cette société a été rachetée en 2025 par le Groupe Berto, basé à Avignon. Après échange avec ce groupe, il a fait part de l'abandon du projet de construction et a indiqué engager des démarches de commercialisation de ce foncier cadastré section ZD n°178 (13 768 m^2) et ZD n°179 (3 646 m^2).

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de reprendre la maîtrise foncière en vue de cibler le type d'activités accueillies sur ce terrain, le conseil communautaire en sa séance du 10/03/2026 a émis un avis de principe favorable pour l'acquisition de ce foncier et a autorisé le président à engager les négociations d'achat sur la base du prix de vente, établi en 2024, au profit de la SCI Kererven (société Locarmor), soit 22 € HT le m^2.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260609-89VENTEPAPEF-DE

Considérant les frais complémentaires réalisés par la SCI Kererven (dossier de permis de construire, géomètre…), le Groupe Berto a indiqué à la communauté de communes son refus de céder ce foncier au prix de vente initial.

Par courrier en date du 25 mars, la communauté de communes a adressé une offre d'achat au groupe Berto pour un montant de 400 000 € HT soit 22,97 € HT le m^2. Le président du Directoire du groupe Berto a accepté et contresigné cette offre d'achat.

VISA
Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,
Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,
Vu l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat dans le cadre d'opérations immobilières,
Vu l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,
Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,
Vu les délibérations n°2021/061/JeM du 13/04/2021 et n°2022/055/JeM du 12/04/2022 approuvant la vente d'une surface de 17 414 m^2 issue du lot 1 du Parc d'activités de Haute Bretagne sur la commune de Saint-Méen-le-Grand au profit de la société Locarmor (SCI Kererven),
Vu l'acte de vente signé le 27/06/2024 au profit de la SCI Kererven,
Considérant le rachat de la société Locarmor et de la SCI Kererven par le Groupe Berto, et l'abandon par le Groupe Berto du projet de construction et son intention de commercialiser ce foncier,
Considérant la délibération n°2026-046/JeM du 10/03/2026 émettant un avis de principe favorable à l'acquisition de ce foncier et autorisant le Président à engager les négociations pour cette acquisition,
Considérant la proposition d'achat formulée par la Communauté de communes contresignée par le Groupe Berto,
Vu l'avis du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques n°2026-35297-24758 en date du 30/04/2026 estimant la valeur vénale du terrain objet de la présente délibération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition par la communauté de communes pour un montant de 400 000 € HT des parcelles cadastrées section ZD n°178 (13 768 m^2) et ZD n°179 (3 646 m^2) d'une superficie totale de 17 414 m^2, situées sur le parc d'activités de Haute Bretagne Nord à St-Méen-le-Grand et appartenant à la SCI Kererven (Groupe Berto),**
- **DIT que les frais d'actes ainsi que tout autres frais générés par cette acquisition seront à la charge de la communauté de communes,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget par décision modificative,**
- **AUTORISE le président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégués, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.**

Secrétaire de séance,
Yvane POCHON

Président,
Patrick HERVIOU

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 10/06/2026
Qualité : Par le président